

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2015

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : TEXIER Emmanuelle, BEYNEIX Marina, DUTHEIL Aurore, RUARD Aurélie, BOUCHET-BAINAT Isabelle, GRIMARD Jean-Pierre, ANDRE Pascal, SALLES Daniel, MULA José, CASSOUX Brice, SWITEK Samuel, PLANCHE Philippe, CARCOUET Alexandre, BAJADA Bruno.

Désignation du secrétaire de séance : CARCOUET Alexandre

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2015

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Madame Marine BEYNEIX demande si le procès verbal a bien été diffusé à la Montagne. Il est répondu qu'il a été transmis le 19 octobre.

Aucune autre remarque n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- Révision PLU d'Egliseneuve : présentation PADD

Madame Aurélie RUARD présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Elle rappelle que celui-ci définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou de la commune. Enfin, il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain."

Le débat a principalement porté sur l'orientation générale du PADD d'Egliseneuve qui serait le suivant :

Préserver le caractère rural de la commune tout en permettant un certain dynamisme d'accueil de nouveaux habitants

Le débat a aussi porté sur les 4 orientations thématiques découlant de l'orientation générale. Celles-ci auraient pour objectif de :

- Organiser et maîtriser le développement de l'urbanisation :
 - La priorité sera donnée à la redynamisation du Bourg d'Egliseneuve en offrant une variété de types de logements en favorisant les projets de logements locatifs et la densification du bourg, en développant le quartier de Champlong en cohérence avec l'ensemble du bourg d'Egliseneuve et en favorisant la mixité d'usage des espaces urbains ;
 - Le débat a porté sur l'encadrement du développement des villages et espaces urbanisés principaux (le Mas, Escolore, la Jonchère) ;
 - Est prévue une limitation du développement des hameaux ruraux et agricoles ;

- L'accent sera donné sur le développement de projets touristiques, d'activités de loisirs ou de services.
- Préserver le paysage rural de la commune
 - Protéger les silhouettes du bourg et des villages les plus exposés
 - Préserver certains points de vue emblématiques
 - Maintenir des coupures vertes entre les hameaux et villages
 - Préserver les espaces verts de qualité à l'intérieur des espaces bâtis
 - Préserver et valoriser le petit patrimoine
 - Préserver les arbres remarquables
 - Préserver et/ou créer des chemins pédestres
- Renforcer le développement de l'activité agricole
 - Favoriser le développement des exploitations agricoles existantes et nouvelles ;
 - Préserver les bonnes terres agricoles de la Limagne des buttes ;
 - Préserver le paysage agricole ouvert en définissant des zones de protection inconstructibles.
- Préserver les espaces naturels et les continuités écologiques
 - Protéger les espaces les plus remarquables (Vallée du Madet, Vallée d'Egliseneuve, Espaces forestiers, Espaces agricoles) ;
 - Préserver la Trame Verte et Bleue (éviter les coupures de la TVB, préserver les corridors, les réservoirs de biodiversité, et les zones humides, conserver des espaces libres entre les différents espaces urbanisés, préserver les haies et bosquets remarquables et participant au flux faunistique, protéger les STEP et limiter l'impact de la RD sur la faune.

Après débat, le Conseil municipal valide le projet de PADD.

- **Etude aménagement de Champlong : informations**

Monsieur le Maire explique que le plan d'aménagement ainsi que le règlement du futur éco-hameau sont pratiquement achevés. 16 lots sont prévus, l'aire de jeux se situera à côté du parking de la Barrière. Une réunion publique est prévue le 19 novembre pour présenter le projet aux habitants.

- **Traverse bourg : informations**

Les travaux de réseaux sont terminés. Le tri-couches et l'enrobé (en fonction des zones) seront faits fin novembre. La commune a profité de ces travaux pour améliorer la conduite d'alimentation du château d'eau.

- **ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) : informations**

Monsieur le Maire rappelle que la mairie n'est pas accessible et qu'il faudra étudier les différentes alternatives pour sa mise en accessibilité (travaux dans les locaux actuels,

construction sous le préau sur la place de l'Eglise, à la place de la bibliothèque ou dans la salle multimédia).

Un débat avec les habitants sera organisé afin de trouver la meilleure option.

- **DETR 2016**

Monsieur le Maire explique que chaque année, il y a possibilité de déposer un dossier de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès des services de l'État. Il rappelle que les projets éligibles sont des travaux d'aménagement de bourg, de bâtiments communaux, locaux et cantines scolaires, des travaux de Voirie et Réseaux Divers pour des logements sociaux, des projets de soutien à l'activité économique et touristique, des gros travaux de voirie, et enfin la création ou maintien des services publics.

Si la commune veut déposer un dossier pour 2016, elle doit le faire avant le 15 décembre 2015. Dans la mesure où de nombreux projets conséquents sont déjà en cours ou prévus (traverse bourg, zone de Champlong, ...) et pour ne pas alourdir les finances de la commune, Monsieur le Maire propose de ne pas déposer de dossier cette année.

Après débat, le Conseil municipal décide de ne pas déposer de dossier DETR en 2016.

- **Bulletin municipal**

Madame Isabelle BOUCHET informe que c'est la même équipe que l'année dernière qui s'occupe du bulletin : Gabriel MOULY, Sylvie VERDIER, Marina BEYNEIX, Valérie BADENES et elle-même. La rédaction se termine, la sortie est prévue mi-janvier 2016. La maquette doit être transmise à l'ESAT d'Escolore (en charge de l'impression) mi-décembre.

- **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (D)**

Monsieur le Maire informe les élus que le 5 octobre 2015, après une phase de consultation des élus, Monsieur le Préfet a présenté aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) du département du puy de Dôme. Ce schéma prévoit une rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants (passage de 44 EPCI à 14).

Le futur schéma doit se construire sur la base d'une nouvelle conception de l'intercommunalité intégrant, au-delà de l'intercommunalité de projets, la notion d'intercommunalité de gestion permettant une meilleure mutualisation. Pour ce faire, il doit prendre en compte les notions de centralité et de pôle d'attractivité et, lorsqu'il n'y a pas de centralité, établir une meilleure solidarité autour des pôles économiques.

Le projet du SDCI porte sur **la fusion de la Communauté de Communes Billom/St-Dier Vallée du Jauron et celle de Mur es Allier (Chauriat, Dallet, Mezel, Pérignat-ès Allier, St-Bonnet-lès-Allier).**

Monsieur le Maire explique qu'à compter de la réception du courrier du Préfet (09 octobre 2015), **le conseil municipal a deux mois pour se prononcer**. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci sera réputée favorable.

Monsieur BAJADA se demande si ce projet de fusion n'est pas déjà décidé par l'Etat et quel est l'intérêt de voter. Monsieur le Maire explique que l'ensemble des avis sera transmis à la CDCI qui disposera d'un délai de 3 mois pour se prononcer. Les propositions de modification adoptées par la commission à la majorité des 2/3 de ses membres seront intégrées dans le projet de schéma qui sera arrêté avant le 31 mars 2016.

Délibération n°2015-44

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à la majorité des membres présents (8 voix pour, 4 contre, 2 abstentions) d'accepter le projet de fusion de la Communauté de Communes Billom/St-Dier Vallée du Jauron et celle de Mur es Allier, proposé par la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

- Gouvernance ComCom : accord local (D)

En raison du décès du maire de Billom et des élections complémentaires qui en découlent, Monsieur le Maire explique que la composition du conseil communautaire va se trouver modifiée. En effet, l'accord local qui répartissait les sièges du conseil communautaire entre les communes membres est automatiquement invalidé dans la mesure où le principe en a été déclaré inconstitutionnel le 20 juin 2014.

La loi du 09 mars 2015 autorise un accord local, adopté à la majorité qualifiée des conseils municipaux. L'accord doit **respecter le principe de proportionnalité** de la répartition des sièges par rapport à la population (municipale) de chaque commune, le nombre **total ne peut excéder de 25 %** le nombre du tableau, **minimum un siège par commune**, la représentation ne peut être **inférieure ou supérieure de plus de 20 %** par rapport au tableau.

L'accord doit être validé par les communes (à la majorité qualifiée + accord de Billom car elle représente plus de 25 % de la population). A défaut d'accord c'est la répartition de droit commun qui s'appliquera.

Monsieur le Maire informe que le Conseil communautaire réuni le 19 octobre 2015 a délibéré sur la proposition suivante :

NOUVELLE REPARTITION

Commune	Population municipale	Répartition actuelle 2015		Répartition de droit commun		Accord local voté en conseil communautaire	
		Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Billom	4 739	6	0	11	0	10	0
Vertaizon	3 184	4	0	7	0	7	0
Beauregard	1 333	3	0	3	0	3	0
St Julien	1 180	2	0	2	0	3	0
Egliseneuve	825	2	0	1	1	2	0
Bouzel	706	2	0	1	1	2	0
Montmorin	689	2	0	1	1	2	0
St Dier	556	2	0	1	1	2	0
Glaine Montaigut	537	2	0	1	1	2	0
St Jean des O.	471	2	0	1	1	1	1
Trezioux	471	2	0	1	1	1	1
Bongheat	423	2	0	1	1	1	1
Isserteaux	408	2	0	1	1	1	1
Estandeuil	389	2	0	1	1	1	1
Chas	375	2	0	1	1	1	1
Reignat	356	2	0	1	1	1	1
Neuville	349	2	0	1	1	1	1
Fayet le château	340	1	1	1	1	1	1
Espirat	330	2	0	1	1	1	1
Vassel	261	1	1	1	1	1	1
Mauzun	104	1	1	1	1	1	2
		46	3	40	17	45	12
Total titulaires et suppléants		49		57		57	

Chaque commune doit se positionner dans les deux mois, soit jusqu'au 4 décembre. A noter que pour Egliseneuve Près Billom, cela ne change rien.

Monsieur Alexandre CARCOUET fait part de sa crainte de voir le poids des petites communes diminuer face aux plus grandes. Selon lui, la fusion avec Mûr Es Allier va accentuer cette inégalité.

Délibération n°2015-45

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à la majorité (7 voix pour, 7 abstentions) d'accepter la nouvelle répartition des sièges du conseil communautaire proposée.

- **Modification statuts ComCom : Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (D)**

Monsieur le Maire informe le conseil que face à la multiplication des faits d'incivilité et de petite délinquance à Billom, mais aussi sur l'ensemble du territoire, les représentants de l'État ont suggéré aux élus de la Communauté de Communes de créer un conseil intercommunal de prévention de la délinquance.

Ce Conseil local serait une **instance de coordination locale de tous les acteurs de la prévention et de la sécurité, et a un rôle de proposition, d'animation et de mise en œuvre de la politique de prévention**. Il favoriserait l'échange d'informations concernant les attentes de la population. Il dresserait le constat des actions de préventions existantes et définit des objectifs et actions coordonnés, dont il suivrait l'exécution.

Sa composition est fixée par arrêté du président de l'établissement public de coopération intercommunale et comprendrait :

- le Préfet et le procureur de la République, ou leurs représentants ;
- les maires ou leurs représentants, des communes membres de l'EPCI
- le Président du conseil départemental, ou son représentant ;
- des représentants des services de l'Etat désignés par le préfet (le colonel commandant la région de gendarmerie, cohésion sociale, éducation nationale, services pénitentiaires...);
- des professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance (responsables de services sociaux, représentants d'associations... polices municipales, bailleurs sociaux, commerçants, associations d'insertion, AGSGV, mission locale, principaux de collèges...)

Afin de mettre en place ce type d'instance, la Communauté de Communes doit être compétente en la matière et a modifié ses statuts en rajoutant la compétence facultative suivante (article 2 / compétences supplémentaires) :

« Dispositifs locaux de prévention de la délinquance »

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit délibérer sur cette modification des statuts.

Délibération n°2015-46 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de voter favorablement pour une modification des statuts de la Communauté de Communes en rajoutant la compétence facultative.

- **Compte-rendu des différentes réunions (ComCom, SIBEM, Parc Livradois Forez, commission Environnement, commission culture, commission urbanisme, SIEG, ...)**

- Communauté de Communes : depuis le 01/01/2015, l'Agence de l'eau impose la réalisation d'une étude de sol et de définition de filière (information transmise aux SPANC du Puy de Dôme le 30/06/2015...). Les frais de ces

études (540€ TTC minimum pour les participants au programme 2016) sont pris en charge par les particuliers.

Prescription de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du POS de Vassel, où le groupe Limagrain souhaite rassembler ses activités présentes aujourd'hui sur les communes de Billom et Vertaizon

- SIBEM : Madame Isabelle BOUCHET informe le conseil que le grand car est régulièrement en panne : réflexion sur l'acquisition d'un nouveau bus. Les TAP (Temps d'activités périscolaires) sont appréciés, 90% d'élèves inscrits. L'organisation des TAP et les horaires d'école semblent convenir au plus grand nombre. De plus, Madame BOUCHET explique que selon certains parents d'élèves, il manque une garderie le mercredi après-midi. Une enquête va être réalisée pour savoir combien de familles cela touche-t-il et combien d'enfants.
- SBA : la mise en place de la redevance incitative est repoussée à 2017. Une nouvelle grille indiciaire sera votée en décembre : elle sera de l'ordre de 320 euros pour un foyer en porte à porte, et de 250 euros pour un foyer en point d'apport volontaire.
- Commission culture : réunion prévue le 7 novembre avec toutes les associations afin de travailler sur la programmation culturelle 2016.

- **Questions diverses**

➤ **Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement permet principalement le financement des équipements publics (réseaux, voiries) communaux dont vont bénéficier les futures constructions et aménagements. Elle est actuellement de 5 % (4% pour la part communale et 1% pour la part départementale). Elle rapporte à la commune environ 10 000 euros par an.

Monsieur le Maire explique que des exonérations peuvent être votées avant le 30 novembre. Il propose une exonération totale de taxe d'aménagement pour les abris de jardin de moins de 10 m²

Délibération n°2015-47 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de voter favorablement pour une exonération totale de taxe d'aménagement pour les abris de jardin de moins de 10 m² soumis à déclaration préalable.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h15.